REPARTITION TRAVAUX :

Mode d'emploi

Copropriété

000053 RIVE GAUCHE
RESIDENCE RIVE GAUCHE
8 rue de TAISSY
51100 REIMS

Agence SYNDIC HORIZON

Rappel de la résolution travaux votée en assemblée générale

Fiche n° 004 :

L'assemblée générale du 23/06/2014 a voté les travaux suivants :
5.007 € au titre des travaux de remplacement de la porte de garage RDC (Charges parkings RDC),
5.335 € au titre des travaux de remplacement de la porte de garage sous-sol (Charges parkings SS)
282 € au titre des honoraires syndic gestion travaux (charges générales)
1.578 € au titre des travaux de peinture de la grille,

Exercice du : 01/01/2014 au : 31/12/2014

Reims , le 13 Mai 2015

Référence : 053051

Avance de trésorerie 52.50 €

Votre fonds de roulement

Montant de votre quote part travaux détaillée lot par lot

CLOTURE APPEL EXCEPTIONNEL

Désignation des charges	Montant à répartir	Vos Tantièmes	Quote part Propriétaire
001 - CHARGES COMMUNES GENERALES	1 679.00	12 / 10000	2.02
018 - CHARGES PARKINGS RDC	5 006.10	714 / 10000	357.44
Total du lot : 053 Parking 1	6 685.10		359.46
001 - CHARGES COMMUNES GENERALES	1 679.00	93 / 10000	15.61
114 - CHARGES ESCALIERS A	60.50	287 / 10000	1.74
t : 074 STUDIO - 12B	1 739.50		17.35
		Total	**376.81**
		Dont TVA	*34.48*

Montant réel des dépenses travaux votés en AG pour l'immeuble

Historique de votre compte		Débit	Crédit
Solde au 01/07/2014			
17/07/2014	Gérance - Versement App.Excp.		188.51
23/10/2014	Gérance - Versement App.Excp.		188.51
31/12/2014	Provisions Exigibles	377.02	
	Total	**377.02**	**377.02**
	Excédent sur charges exceptionnelles		0.21
	SOLDE EN VOTRE FAVEUR		**0.21**

Total de vos versements travaux

Total des appels travaux au cours de la période

<u>Votre solde de répartition travaux</u>
Insuffisance sur charges exceptionnelles ou excédent sur charges exceptionnelles
= (Provisions travaux exigibles – Total de votre Quote part travaux)

Votre solde de répartition travaux est exigible après approbation des comptes. Pour ceux qui ont opté pour le prélèvement automatique, il est inutile de le régler, car il vous sera débité ou recrédité lors de votre prochain appel travaux